

Réunion FdF Bruno Caron 16/08

Présents :

- Agnès - Ludambule
- Catherine - Ergologic
- François - Créacoop
- Antoine - Grandir Ici/Petit Caf'

B. Carlon nous explique qu'il n'a pas reçu le dossier en amont et aurait apprécié d'en prendre connaissance

Reprise de M.Carlon sur ses 4 questions :

- Complémentarité des compétences et dynamique du projet
- Accès aux droits et aux services pour les habitants
- Impact territorial
- Gouvernance et entité juridique

Le programme Hors Piste de la Fondation de France prendra fin en 2018. Le projet Locommun présente un intérêt pour maintenir la dynamique territoriale.

1) Accès aux droits et aux services des habitants :

Viviane Lefevre : 06 07 28 45 90 technicienne en charge de la direction de la vie sociale, de l'éducation et de l'emploi (Centres sociaux, politique de la ville...) à contacter rapidement. La ville de Gap est face à un problème par rapport aux centres sociaux (5 sur la ville alors que la norme est 1 / 25 000 habitants).

Question de l'implication et de la mise en relation avec les collectivités : important de parler de la stratégie que nous adoptons.

Si le maire n'est pas réceptif il est possible de contacter des techniciens et élus intéressés.

M.Carlon parle de l'expérience de Renne qu'il a suivi sur la création d'un pass Culture. Il peut partager certaines informations.

2) Présentation de la gouvernance :

Collège citoyen : quel public? il pourrait être intéressant d'aller chercher des publics différents des bénévoles de nos associations.

Proposition de Catherine : public diversifié des structures comme Ergologic.

Lien entre notre enquête auprès du grand public et de ce qui reste après au collège citoyen, logique de croisement des publics ⇒ en quoi le projet est innovant.

Processus de participation. Public participant et non uniquement utilisateur/consommateur

Cercles thématiques :

Préciser si l'enquête réalisée auprès des particuliers et partenaires est susceptible d'ouvrir des nouvelles thématiques pour les cercles ?

Bruno Carlon a demandé si les citoyens et partenaires ont éventuellement la possibilité de participer aux cercles thématiques ? sollicitations possible mais pas automatique ?

Existence d'un bureau ? on privilégie la collégialité/ coprésidence entre associations résidentes. B.Carlon demande des précisions sur la constitution des collèges partenaires et citoyens : Passera par les statuts et un règlement intérieur.

Question : faut-il que le règlement et les statuts soient déposés? A priori non mais il est nécessaire de préciser concrètement les principes de gouvernance que nous retenons : fonctionne-t-on avec des co-présidents ? quelles fonctions? quelles sont les associations qui s'engagent à prendre en charge une co-présidence ? Qui sera représentant du projet auprès des partenaires ?

Cohérence le projet et les objectifs ET les modes de gouvernance.

Questions posées par B.Carlon :

- Quelle plus value pour la population. Et quelle place cette dynamique prend dans le territoire. Le lien entre décisionnel et opérationnel permet-il de ne pas être qu'un agglomérat d'association
- Le mode de régulation **fait-il une place** pour faciliter une aide à la prise d'initiatives des usagers. Faciliter la capacité d'initiatives des usagers.
- Modes de régulations : comment s'articulent les projets individuels et les projets du collectif. Développement d'une offre de service adaptée? attentive? Innovante?

Réponses :

- Budget pour l'Ingénierie participative??

Compétences :

- Qui apporte les compétences? salariés? bénévole?
-

Question B.Carlon :

- Double métier des associations : intervention pour le compte de la puissance publique et projet associatif qui peut être force de proposition.

Attention au positionnement de Locommun par rapport aux partenaires / financeurs : problème de rédaction dans le dossier. Ne pas se positionner en "corps intermédiaire" (pour grossir le trait en syndicat représentant les particuliers auprès des institutions) ça sera mal perçu par les institutions (rapport de force) et mal vu par la Fondation de France.

Dans le dossier d'instruction : prise en compte de cette question. Subventionnement de stratégie des corps intermédiaires. Souplesse dans la présentation vis à vis de l'adaptation aux besoins locaux + finalité collective claire.

Question : toujours en recherche de locaux? oui, réflexions en cours sur l'achat/construction?

Budget :

ATTENTION : 98% de financement FdF c'est trop! trouver un autre financeur.

Proposition évoquée : une demande au Pays Gapençais (financement Leader) qui semble la seule source de financement accessible aujourd'hui : dossier à déposer en septembre pour comité de programmation d'octobre (com com ? ... on retrouve Roger Didier en face...). la répartition reste cohérente. Il faut viser 60% à 70% maximum de financement Fdf. On peut y intégrer aussi l'investissement bénévole, le prêt de matériel et lieux mais ça n'intervient pas dans le %...

Indicateurs :

Partenaires qui ont envie de s'engager dans la démarche de ceux qui ne veulent pas : représenter les niveaux d'intérêts.

Faire apparaître les compétences et le niveau d'investissement.

Nombre de compétences apportées et acquises.

Qqchose qui se rapproche des dynamiques territoriales : mutualisation des compétences a un impacte sur le territoire, génère une offre de service par ex : offres de services nouvelles générées.

Echéances :

- Envoyer les documents à Bruno Carlon début septembre au plus tard
- Date limite d'envoi du dossier : début septembre, avant le 10/09
- Commission FdF : 20/09